



FICHE TECHNIQUE

REGUL'TH

RÉGULATEUR DE LA DURETÉ DES EAUX DOUCES

COMPOSITION

Chlorure de calcium et chlorure de magnésium liquide.

AUTORISATION

Produit utilisable en agriculture biologique.

PRÉCAUTIONS

Conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

MODE D'EMPLOI

Incorporer à raison de 100 ml pour 1000 litres d'eau en continu pour remonter le titre hydrotimétrique (TH) de 4°F.

PRÉSENTATIONS

28 kg - 250 kg

SÉCURITÉ- DANGER

ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité disponible pour les professionnels. Elle contient un numéro d'appel d'urgence. P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale